

BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET

Date : 19/01/2023

Intitulé de l'action : Échanges de savoirs et entraides du projet PETIT POLYGLOTTE

DÉPENSES (*)		RECETTES	
Location(s) (1)		Autofinancement	
Frais de transport (2)		Participation des personnes (4)	
Boissons et alimentation	20 euros		
Bonbons pour les enfants à gagner comme récompense pour les jeux			
Achat de fournitures (3)	656,6 euros	Autres financements	
(à détailler)		(à préciser)	
Papier pour créer des jeux 20 enfants, pour trois séances 20x3=60 feuilles pour un jeu Un paquet de 50 papiers coûte environ 13 euros 2 types de jeux 2x13=26 euros		Coup de pouce Université de Lille	5 euros
Impressions 1 impression = 0,06 centimes 60x0,06=3,6 euros		Mairie de roubaix PIC	676,6
Feutres pour colorer Un feutre coûte 5 euros 20 enfants 20x5= 100 euros			
Mini tableaux Un tableau coûte 20 euros, il en faut trois 20x3= 60 euros			
Livrets de révision comme légende 9,60x20= 192 euros			
Stickers pour des jeux Il en faut qu'un sachet = 11 euros			
Souvenirs comme récompenses deux langues->2 types de souvenirs pour chaque enfant 40x6=264 euros			

Assurance			
Tracts, affiches			
		Aide demandée au PIC	
Taxes (SACEM)			
Divers			
Diplômes pour les enfants	5 euros		
Personnel bénévole		Bénévolat	
SOUS TOTAL DES DÉPENSES ENGAGÉES			
Financement d'un autre projet (5)			
TOTAL	681,6	TOTAL	681,6

(*) **Les dépenses doivent être justifiées par des devis.**

(1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez

(2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :

- avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
- être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
- être couverts par une assurance
- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement

(3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel

servant à organiser la fête, papier, colle,...)

(4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.

(5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.